



Monsieur
Thomas Birbaum
Député
Clos-Novex 57
1868 Collombey



Notre réf. JPL/VE

Votre réf.

Date 26 janvier 2022

Question écrite n° 2021.11.433 : « Prévention du suicide chez les jeunes » (16.11.2021)

Monsieur le Député,

En accord avec le Conseil d'Etat et pour faire suite à votre question écrite mentionnée en titre, nous vous transmettons les éléments de réponse ci-après.

La prévention du suicide fait partie des priorités de prévention et de promotion de la santé du Canton du Valais depuis de nombreuses années. Dès 2007, le Service de la santé publique a mandaté le Réseau Entraide Valais (REVS) pour la prévention de la détresse existentielle et du suicide en Valais. Cette organisation, conduite par le Pôle de Psychiatrie et Psychothérapie de l'Hôpital du Valais, met en contact les associations et institutions qui s'engagent dans ce domaine. Vous trouverez des informations détaillées concernant ce réseau à l'adresse www.revs.ch.

Son idée de base est d'agir bien en amont de l'acte suicidaire, en s'intéressant préalablement à la détresse existentielle. Il s'agit dès lors de développer et de consolider les compétences des partenaires, qu'ils soient professionnels ou bénévoles. L'objectif est de rendre plus disponibles et accessibles les ressources d'entraide existantes afin d'améliorer l'accessibilité et la visibilité des offres institutionnelles et associatives disponibles pour apporter de l'aide aux personnes qui en auraient besoin. Les écoles peuvent ainsi recourir à des partenaires membres du réseau en cas de besoin et bénéficier ainsi de prestations dont la qualité est garantie.

Promotion Santé Valais a également développé de nombreuses actions concernant la santé psychique des enfants et des adolescents. En particulier, le programme #MOICMOI a été créé afin de développer des ressources et des outils adaptés et évolutifs pour accompagner les adolescents à l'école, dans les structures extrascolaires et pour le public en général. Ce programme est utilisé dans de nombreuses structures accueillant des adolescents âgés de 13 à 17 ans. Toutes les informations sont disponibles à l'adresse <https://moicmoi.ch/>.

Plus particulièrement concernant les écoles, les médiateurs scolaires disposent, lors de leur formation de base, d'un module consacré au développement psychopathologique qui intègre la thématique du suicide. De plus, sur demande des écoles, l'Association Pars Pas dispense des ateliers de sensibilisation en établissement (<https://www.parspas.ch>).



Depuis 2018, un nouveau projet est né sous l'impulsion des Cantons romands intitulé SantéPsy avec pour objectif d'inciter la population à prendre soin de sa santé psychique. Ce projet, réalisé en partenariat par les Cantons romands et la Coraasp (Coordination romande des associations d'action pour la santé psychique), est principalement axé sur la diffusion en ligne d'informations, de conseils et de ressources pour prendre soin de soi. L'ensemble des contenus est accessible en trois langues sur www.santepsy.ch. Une campagne ciblée sur les enfants et les jeunes a été développée dans ce cadre, en partenariat avec le site www.ciao.ch spécialisé dans la prévention auprès des jeunes.

Enfin, s'agissant du projet-pilote de renforcement des urgences psychiatriques ambulatoires pour les jeunes âgés de 14 à 24 ans, cette mesure est mise en place pour faire face à l'augmentation de la détresse psychique occasionnée par la pandémie de COVID-19 et les mesures de restriction qu'elle a impliquées. Le Canton du Valais a décidé de financer un renforcement des ressources dans ce domaine, notamment par la mise en place d'une plateforme d'orientation psychiatrique au sein de l'Hôpital du Valais. Les équipes d'urgences-crisis ambulatoires sur les sites de Martigny, de Sion et de Brig ont été renforcées et des numéros d'urgence ont été mis en place : 0800 012 210 (français) et 027 604 36 50 (heures de bureau) ou 027 604 33 33 (allemand).

Comme vous pouvez le constater, de nombreuses mesures ont été développées ces dernières années afin de prévenir la détresse existentielle et de renforcer les mesures de soutien dans ce domaine.

En espérant que ces éléments répondent à vos interrogations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos sentiments distingués.

Christophe Darbellay
Conseiller d'Etat



Signature apposée. À votre demande, nous vous transmettrons une version originale signée

Copie à Service parlementaire
Président du Grand Conseil